

Reçu le 4/12/2009



Madame Danielle BARRES
Présidente de la Commission
particulière du débat public
Castres Toulouse
8 espace Compans Caffarelli
31000 Toulouse

JEAN-MARC PASTOR

Albi, le 20/11/2009

QUESTEUR
DU SÉNAT

Objet : contribution

SÉNATEUR DU TARN

Madame la Présidente,

Dans le cadre du débat public que vous animez sur le projet d'accélération de l'aménagement de la RN126 entre Castres et Toulouse, je souhaite attirer votre attention, ainsi que celle de votre équipe, sur ma position.

Tout d'abord, je tiens à vous préciser que cela fait maintenant plus de vingt ans que je soutiens le projet d'aménagement à 2X2 voies de la RN126.

La réalisation d'un axe aménagé à 2X2 voies ou à caractéristiques autoroutières, sur les portions non encore existantes à 2X2 voies entre Castres-Mazamet et Toulouse est aujourd'hui, plus qu'hier encore, d'une impérieuse nécessité.

Nécessité d'abord en matière d'amélioration des conditions de circulation tant il vrai que cet axe routier très roulant est dangereux. Les chiffres, remis notamment par les services de l'Etat pour la préparation de ce débat public parlent d'eux-mêmes.

Nécessité ensuite en terme d'aménagement du territoire et de développement économique car la situation est ici plus qu'ailleurs très préoccupante car le bassin de vie de Castres Mazamet enregistre depuis plus de 10 ans un solde négatif en matière d'emploi.

Aussi, le premier pôle économique du département ne saurait pouvoir se développer si ce projet ne réalisait pas.

.../...



Maillon essentiel du territoire Sud tarnais dans son ensemble, cet axe routier représente un réel outil de développement de l'agglomération de Castres-Mazamet ainsi que des autres pôles d'activités situés dans l'aire d'irrigation de l'axe.

L'aménagement de cet itinéraire permettra au Sud du Tarn de retrouver les moyens de se développer tant la culture entrepreneuriale est ici forte et ancrée dans la conscience collective.

C'est pourquoi, je profite de ce débat public pour réaffirmer l'urgente et impérieuse nécessité de l'aménagement à 2X2 voies par une mise en concession autoroutière de la RN 126 dans les plus brefs délais ; ceci pour une réalisation à l'horizon 2015.

Je vous d'agrée, Madame la Présidente, l'assurance de ma plus parfaite considération.

Jean-Marc PASTOR